

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

Délibération n° DEL2022_05_6

Intitulé : SUBVENTION A LA MAITRISE DE SEINE-MARITIME -
PARTICIPATION AU CONCOURS INTERNATIONAL DE RIMINI*Culture et sport - Médiathèque - Manifestations culturelles*

*

L'an deux mille vingt deux, le douze mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 6 mai 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 6 mai 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 36 Représentés : 8

Présents :

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENE, Monsieur Dominique MACE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean-François LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Madame Françoise BLONDEL, Madame Catherine MAILLOT

Absents :

Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Monsieur Claude BELLIN donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Madame Françoise DENIAU donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN, Madame Stéphanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Jean-Marc DOUCET donne pouvoir à Madame Sandrine NORDET, Madame Josiane GILLE

donne pouvoir à Monsieur Gilles COTTEY, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, M. Romain LEFEVRE, M. Mick LEROY

Monsieur Eric CARPENTIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Dominique MACE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La Maîtrise de Seine-Maritime est partenaire d'Yvetot Normandie, notamment en ce qui concerne les Classes à Horaires Aménagés, bénéficiant à ce titre d'une subvention de fonctionnement de 20 500 € en 2022.

La Maîtrise de Seine-Maritime fait la demande d'une subvention exceptionnelle pour un projet impliquant son chœur Presto constitué de jeunes chanteurs. Depuis 2017, ce chœur participe à des compétitions de chant.

Fort de son succès aux Championnats d'Europe de Chant choral à Göteborg en Suède à l'été 2019 et aux Championnats du monde à Anvers en Belgique en novembre 2021, le chœur Presto est invité à représenter la France pour défendre son titre au concours international de chant choral de Rimini en Italie du 13 au 18 septembre 2022, dans les catégories réputées parmi les plus difficiles « jeune chœur mixte » et « chant sacré ». C'est le premier et seul chœur français à se présenter dans cette dernière catégorie. La réussite espérée à ce concours permettrait d'asseoir définitivement la renommée internationale de l'association et d'obtenir une qualification aux championnats du monde de Cracovie.

D'autre part, la participation au concours international, qui sera retransmis en direct sur le web, sera l'occasion de tisser des liens avec des formations du monde entier, dans le but de les inviter lors des prochaines éditions du festival international de chorales Normandie Yvetot. Cette expérience vise également un impact positif pour ses jeunes participants, notamment ceux qui se destineraient à une carrière dans le chant choral.

Pour ce projet, la Maîtrise de Seine-Maritime doit prendre en charge les frais de transport (car et train) et de prestation hôtelière.

La Maîtrise de Seine-Maritime sollicite Yvetot Normandie à hauteur de 1 500 €, représentant 5,7 % du total des coûts du projet.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 03/05/2022

Article 1^{er} – De verser à la Maîtrise de Seine-Maritime une subvention d'un montant de 1 500 € pour sa participation au concours international du chant choral de Rimini.

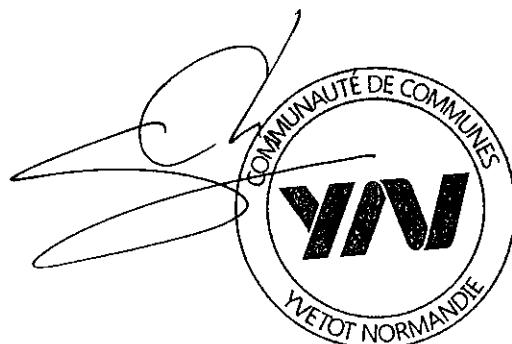
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 18/05/2022

Affiché le



ID : 076-247600620-20220512-DEL20220506-DE